

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022
Commune
(délibération du conseil municipal du 21 mars 2022)

A.Le budget général

Introduction :

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt se trouve dans le département du Loir-et-Cher, située en Région Centre-Val de Loire.

Elle est rattachée à la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys.

Sa population est 3.270 habitants au 1^{er} janvier 2022 et sa superficie de 897 hectares.

Sommaire :

- 1-Le cadre général
- 2-La section de fonctionnement
- 3-La section d'investissement
- 4-Les Perspectives

1-Le cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**. Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif de la Commune.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le salaire des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les travaux importants, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

Concernant les charges de fonctionnement, la municipalité souhaite maîtriser au mieux ces dépenses par une recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux tout en maintenant la perception équitable et suffisante des recettes.

La municipalité souhaite également assurer et pérenniser ses missions de service public et conforter un autofinancement pour 2022 par un virement de la section de fonctionnement de 1 647 589€ et excédent de fonctionnement capitalisé de 487 428€.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 janvier 2022, a débattu sur les orientations budgétaires 2022.

La Commission des Finances s'est réunie les 18 janvier et 8 mars 2022 afin d'examiner le projet de budget primitif 2022 et l'amender.

Ce budget tient compte des résultats de l'année 2021, l'exercice étant clos.
Le budget primitif 2022 s'équilibre à :

***5 181 315€ pour la section de fonctionnement**

***2 821 100€ pour la section d'investissement**

2-La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, centre de loisirs, halte-garderie, cimetière, location espace JC Deret), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, par la Communauté d'Agglomération de Blois.

Les dépenses de fonctionnement comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts d'emprunts.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 181 315 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses		BP 2022
60	Charges à caractère général	420 696€
61	Services extérieurs	342 953€
62	Autres services extérieurs	175 460€
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 755€
64	Charges de personnel	1 890 807€
65	Autres charges de gestion courante	254 513€
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 000€
66	Charges financières	25 927€
67	Charges exceptionnelles	10 931€
O14	Atténuation de produits	29 972€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	138 712€
022	Dépenses imprévues	235 000€
O23	Virement vers investissement	1 647 589€
OO2	Déficit de fonctionnement reporté	
TOTAL DES DEPENSES		5 5181 315€

Principale répartition des dépenses de fonctionnement : 55.69% de charges de personnel, dans la moyenne des collectivités, 27.89% de charges à caractère général.

Evolution des dépenses :

-charges à caractère général 944 864€

-charges de personnel 1 890 807€

Pour mémoire les charges de personnel au compte administratif 2021 s'élevaient à 1 856 493€, c'est le poste de la rémunération des titulaires qui augmentent sur l'exercice 2022 car revalorisation des grilles indiciaires de catégories C, les postes à temps partiels ont été comptabilisés de façon conforme à la délibération qui les crée.

Enveloppe globale allouée aux associations 37 452€, contre 34 540€ en 2021.

Pour 2022, il a été décidé de verser aux écoles pour ce qui concerne les activités (sorties, projets culturels...) une subvention qui leur permet de gérer leurs projets. En contrepartie certains postes de dépenses disparaissent (transport, autres frais divers).

Recettes		BP 2022
70	Produits des serv du domaine et ventes diverses	292 960€
73	Impôts et taxes	2 904 831€
74	Dotations et participations	437 144€
75	Autres produits de gest° courante	36 380€
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
O13	Atténuation de charges	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000€
O2	Excédent de fonctionnement reporté	1 400 000€
TOTAL DES RECETTES		5 181 315€

Trois niveaux de recettes existent pour la commune :

1/Etat : les concours financiers, remplacement de la taxe d'habitation par une compensation plafonnée.

2/Agglopolys : diminution de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence « eaux pluviales ».

3/Commune : maintien des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti.

Il est à noter que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a modifié les modalités de vote de taux pour les communes et, en particulier, pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

A compter de 2021, le conseil municipal ne devra donc pas s'exprimer sur le vote du taux de la taxe d'habitation.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire, chaque commune se verra donc transférer le taux

départemental de la taxe foncière à savoir 24.40% qui viendra s'additionner au taux communal.

2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
1.689.701€	1.721.056€	1.804.429€	1.843.149€	1.875.865€	1.912.840€

c) Les dotations de l'Etat

La prévision de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat pour 2022 se maintient à 241.162€, ci-joint un tableau retraçant l'évolution de la DGF depuis 2016.

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
330.991€	284.681€	273.409€	262.995€	251.543€	241 162€	241 162€

3-La section d'investissement

Budget de 2 821 100€ équilibré en dépenses et en recettes.

a) Généralités

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

*en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées sur 2021 mais non mandatées.

Budget général - Section d'investissement DEPENSES		Prévisions 2022	Restes à réaliser 2021
1641	Emprunts (capital)	187 069€	
16818	Autres prêteurs	4 463€	
020	Dépenses imprévues	135 000€	
	Total dépenses financières	326 532€	
	Total opérations d'investissement	2 357 568€	117 000€
	Total dépenses d'investissement	2 684 100€	117 000€
040	Opérations d'ordre – travaux en régie	20 000€	
	Total dépenses d'opération d'ordre	20 000€	
001	Déficit antérieur reporté		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 704 100€	117 000€

1/ Investissements courants avec en priorité :

*Sécurisation de la Route de Chambord : 355 000€

*rénovation thermique : 350 000€ (Stade Farsy et Aile B de l'école élémentaire)

*aménagement et végétalisation de la cour de l'école: 70 000€

*réfection du parvis de l'espace Jean-Claude Deret: 120 000€

*locaux associatifs: 100 000€

*acquisition de matériels pour les différents services: 152 045€.

*en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions perçues (Région, Département, Etat...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

En 2022, deux dossiers de demande de subvention ont été déposés :

-DETR versée par l'Etat pour l'acquisition de jeux pour enfants pour divers sites de la Commune, ainsi que pour la rénovation thermique de l'école élémentaire (aile B) et le stade Farsy pas de notification dans l'immédiat.

-DSR versée par le Conseil Départemental concernant également la rénovation thermique des bâtiments, la somme de 30.000€ a été attribuée.

Section d'investissement - budget Général - RECETTES		Prévisions 2022	Restes à réaliser 2021
1321	Etat et établissements nationaux		2 591€
1322	Subventions d'équipement - Régions		
1323	Subventions d'équipement - Département	30 000€	35 000€
13251	Subventions - groupement de collectivités		
13258	Autres groupements		
1328	Autres subventions		34 817€
1337	Dotation de soutien à l'investissement local		2 827€
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		129 841€
1346	Participation pour voies et réseaux		
1348	Autres participations pour voies et réseaux		
1641	Emprunts		
16818	Autres prêteurs		
	Total recettes d'équipement	30 000€	205 076€
2151		29 169€	
10222	FCTVA	57 300€	
10226	Taxe d'aménagement	25 000.49€	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	487 428€	
165	Dépôt et cautionnement		
024	Produit de cession		
28182	Amortissement matériel de transport	2 906€	
28183	Amortissement matériel de bureau et informatique	31 637€	
28184	Amortissement mobilier	15 728€	
28188	Amortissement immobilisations corporelles	74 298€	
281571	Amortissement matériel roulant	14 143€	
	Total recettes de financières	737 609.49€	
	Solde d'exécution reporté	200 825,51€	
	Virement de la section de fonctionnement	1 647 589€	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 616 024€	205 076€

b) Etat de la dette (en euros)

ANNEES	EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N	EPARGNE BRUTE	RATIO	EPARGNE NETTE
A fin 2018	1 539 185	537 384	2,86	371.919
A fin 2019	1 819 290	500 307	3,63	335.788
A fin 2020	1 628 663	363 261	4.48	170 881
A fin 2021	1 435 847	573 781	2.50	357 545
A fin 2022	1 911 751	664 000	2.88	384 717

La Commune est très peu endettée, 2 prêts ont été contractés, un en 2017 pour 400.000 euros et un en 2018 pour 500.000 euros dans le but de financer les opérations importantes d'investissement (extension du restaurant scolaire, l'accessibilité, l'extension du cimetière). En 2019, un emprunt de 400.000 euros a été contracté en fin d'année. Pour 2022, il est prévu un emprunt de 700.000€.

Perspectives :

- Le **maintien d'un bon niveau d'épargne** afin de pouvoir concrétiser l'ensemble de nos programmes d'investissements. Cela passe par la surveillance, et la stabilité de nos dépenses de fonctionnement.
- **La croissance de nos recettes**, qui est un marqueur fort pour ce budget.
- Un **programme d'investissements important** et qui va nécessiter un gros effort d'organisation entre les services et les élus pour le concrétiser.

En termes de perspectives au-delà de cette nouvelle année budgétaire, il faudra identifier les leviers pour renforcer le processus de baisse de nos dépenses de fonctionnement en 2023

Il faudra aussi définir le **projet des locaux associatifs**, planifier la suite des travaux de rénovation thermique, organiser un plan de travail sur l'amélioration de notre patrimoine environnemental, notamment les voies de déplacement sur la base de l'audit effectué et les espaces de vie collective.

Ces études et planifications devant assoir le **plan budgétaire 2023-2025**.